

Musiques et voix en Pays Catalans

Musiques i veus als Països Catalans

Céret, le 22 Février 2020

L'Association Musiques et Voix en Pays Catalans, dont le siège est à Céret – 14 Rue Pierre Rameil -, s'est réunie à 10h à la salle de l'Union (1^{er} étage) de Céret en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire, ont élargé la feuille de présence en entrant en séance et, après vérification et pointage des pouvoirs, elle est arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que le quorum requis par les statuts (au moins 33%) est atteint puisque sont présents ou représentés 55,56 % des adhérents à jour de leur cotisation 2019.

Ainsi l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées à l'ordre du jour sous la présidence de Bertrand Gautheron.

En préambule, Le Président rappelle que le passage de témoin va représenter aujourd'hui un acte important de la vie de l'Association qui ne peut que se féliciter d'avoir depuis sa création en 2007 réussi, notamment, à "diffuser toutes les formes de musique dans notre région" (1^{er} article des statuts) et à installer en 2010 sur notre territoire à caractère rural un Festival qui voit son public s'élargir d'année en année.

Le Président souligne que cela est dû, pour une bonne part, à la qualité des artistes et des programmes proposés par Christian Papis qui a accepté en 2014 de prendre la direction artistique de l'Association au moment où elle avait besoin de retrouver un second souffle innovateur.

Cette rencontre a ainsi permis de réaliser un accord gagnant-gagnant puisque l'Association devenue alors « Musiques et Voix en Pays Catalans » a pu pérenniser et développer le Festival et que, de son côté, Christian Papis est maintenant connu et reconnu comme l'un des acteurs importants de la vie culturelle de notre région.

Le Président, avec ses remerciements et les applaudissements de l'Assemblée, rend ainsi hommage à l'engagement et la qualité du travail de notre Directeur artistique

Conformément à l'ordre du jour, le Président, à l'aide d'un diaporama, présente alors à l'assemblée les points suivants :

1 : Rapport moral et d'activités de l'année 2019

Ce rapport que les membres présents ou représentés trouveront ci-joint, est à la disposition des autres adhérents qui le souhaitent.

On peut, notamment, y relever que l'Association a – tout au long de l'année, soit organisé, soit présenté ou soutenu administrativement que ce soit "hors" Festival ou lors du Festival un total de **21 évènements** auxquels s'ajoutent, outre notre traditionnelle participation au Forum des associations en Septembre, trois activités spécifiquement liées au Festival, à savoir :

- Le 3 Septembre : Présentation à la presse en Mairie de Céret
- le 15 septembre, sous les arcades de Céret, animation musicale du marché.
- 15 Novembre : Visite du Musée "Músic" en partenariat avec son Directeur

Il est ensuite présenté le rapport spécifique au Festival avec 1 concert dans chacune des communes de la CCV avec, en plus, 2 concerts "off" plus particulièrement consacrés à la diffusion de la musique auprès du public des jeunes :

- Le concert pédagogique offert, le 4 Octobre, aux enfants des écoles, qui est particulièrement apprécié par les élus de la Communauté de Communes du Vallespir, a encore permis d'accueillir cette année à St Jean Pla de Corts, près de 600 enfants accompagnés de leurs enseignants.
- Une " Master Class" donnée à une vingtaine d'élèves des classes "cuivres" du Conservatoire qui le soir le 5 Octobre ont pu se produire en concert à Saint Jean Pla de Corts.

Le Président, pour ce qui concerne le Festival seul, résume alors en quelques chiffres significatifs :

- ✓ Progression du nombre des entrées payantes :
1 286 en 2019 / 1 046 en 2018 = + 22,94%
- ✓ Progression en montant des entrées payantes :
19 141 en 2019 / 15 507 en 2018 = + 23,43%
- ✓ Pour mémoire la progression en 2018 / 2017
avait déjà été de, respectivement, +15,84% et +18,72%
alors que les tarifs des entrées sont restés identiques ces 3 années.
- ✓ Les charges par rapport au budget initial augmentent de + 2,80% alors que les recettes,
grâce aux entrées, augmentent de + 5,60%

2 : Le compte de résultat et le bilan 2019

L'exercice 2019 fait apparaître un montant de 78.185 € en dépenses et de 84.199 € en recettes, soit un solde créditeur de 6.014 € et à l'actif du bilan au 31 Décembre un montant de 49.289 € dont 4.500 € (subvention de la Région non encore perçue + les 22.500 € de la subvention 2020 que la CCV a déjà versé)

Ces chiffres sont commentés dans le rapport financier rédigé et lu par la trésorière qui précise qu'elle enregistre chaque mois sur son logiciel (*Money*) les dépenses et recettes qui sont ensuite saisies sur le logiciel de l'association (*EPB Compta acheté en 2015*) et vérifiés, pièces justificatives numérotées à l'appui, avec l'aide d'une amie, comptable professionnelle.

Ces documents sont à la disposition des adhérents qui le souhaitent.

Il y est, notamment, précisé que pour l'essentiel :

Les **dépenses** directement liées aux prestations musicales représentent (Sacem comprise) 61.152 € (78 % du budget) et celles liées à la communication 8 552 € (11% du budget).

Les **recettes** se répartissent entre : 26% billetterie, 23% vente de spectacles (dont "La Tragédie Carmen à Narbonne, au Palais des Rois de Majorque et à Leucate), 39% subventions publiques (dont 68% de la Communauté de Communes du Vallespir) et 8% mécénat & sponsoring privé qui est en léger recul (-11%) sur 2018 ce qui nécessite un énorme effort de démarchage qu'il serait indispensable d'accroître en 2020. Les 4% restant proviennent des cotisations et dons des membres de l'association.

A cette occasion, Antje confirme à l'assemblée que, comme cela a déjà été mis en place début 2019, tout un chacun peut régler sa cotisation qu'il s'agisse d'un renouvellement ou d'une nouvelle adhésion depuis notre site [www. amuvall.org](http://www.amuvall.org) (via Helloasso) tout comme procéder à la réservation de ses places pour un concert de son choix.

3 : Approbation des comptes 2019 et quitus aux administrateurs

A l'unanimité, ces comptes sont approuvés et quitus donné aux administrateurs

4 : Affectation du résultat

A l'unanimité il est accepté de reporter intégralement le résultat 2019 (6.013 €) l sur l'année 2020

Le Président remercie alors l'Assemblée pour ces votes de confiance unanime et se félicite de pouvoir ainsi passer le témoin dans d'excellentes conditions puisque non seulement l'Association présente un bilan positif mais aussi et surtout parce que son public s'élargit et que le Festival par la qualité de ses concerts est maintenant bien ancré dans la paysage culturel de notre région.

Il indique que le fait de régler immédiatement après chaque concert les cachets des artistes alors qu'une partie des subventions budgétisées n'était pas encore versée contribue grandement à la bonne réputation du Festival parmi les artistes qui apprécient de n'avoir pas à attendre, parfois, de longs mois avant d'être payés. Ils savent, tout au moins pour certains, nous en remercier.

5 : Renouvellement du Conseil d'administration et du Bureau

Comme il l'a annoncé lors du Conseil d'administration du 6 Décembre dernier, le Président confirme qu'il ne reconduira pas sa présidence et qu'à son instar d'autres administrateurs souhaitent ne pas renouveler leur mandat respectif

Il s'agit de Mesdames : Anny **Alric** et Lynn **Hall** et

de Messieurs : Michel **D'Amato**, Roger **Hall** et Jean-Pierre **Ruiz-Clément**.

Chacun est alors chaleureusement remercié pour sa généreuse et active participation et sa contribution efficace à la bonne gestion de l'Association.

Les autres administrateurs actuellement en place acceptent de reconduire leur mandat respectif :

Mesdames : Christiane **Agrafeil-Colis**, Brigitte **Almirall**, Marie-Christine **Baudouin**, Danièle **Cordy** et Antje **Gautheron** - Messieurs : Gilbert **Guerne** et Philippe **Wlekly**, sachant que le Directeur artistique est membre de plein droit du Conseil d'Administration

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration, conformément aux statuts de l'Association, (art. 7) doit compter au minimum 11 Membres et peut en compter au maximum 21, l'Assemblée doit donc élire ce jour, au moins 3 nouveaux membres parmi les candidats s'étant préalablement déclarés.

Après avoir fait appel à nouvelles candidatures, il est alors proposé au vote celles de :

Mesdames : Mercè **Bonet** - Alison **O'Prêtre** - Lydie **Sobraquès** et Kitty **De Paepe** - **Vereeken**
Et de Messieurs : Jacques **Fauxpoint** – Mike **Imber** et Hugo **Vereeken**.

A l'unanimité ce sont donc 15 administrateurs qui sont soit élus soit confirmés pour 2020 et l'Assemblée, sur proposition du Président, demande alors à Monsieur **Gilbert Guerne**, ce qu'il accepte, de prendre la Présidence charge à lui de convoquer, dans les 15 jours à venir, le nouveau Conseil d'Administration pour l'élection en son sein du nouveau bureau et confirmation officielle de sa prise de présidence.

A l'occasion de cette élection, des remerciements particuliers ont été adressés à Gilbert Guerne, Marie-Christine Baudouin et Lydie Sobraquès pour l'hébergement qu'ils ont généreusement offert à plusieurs artistes.

➤ 6 : Budget et Perspectives d'activités 2020.

✓ Demandes de subventions 2020

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée confirme que le Président est dûment mandaté pour solliciter des subventions aux Institutionnels.

- a) 1.500 € à la ville de Céret pour une subvention de fonctionnement
(le dossier a déjà été déposé pour le 31 Janvier par son prédécesseur)
- b) 4.000 € au Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.
(le dossier a été déposé et enregistré sous le N°9497 le 18/02/20)
- c) 5.000 € à la Région Occitanie
- d) 5.000 € au FDVA (Fonds de développement à la vie associative)
- e) 4.000 € à la CDC Toulouse

Il lui reviendra, en coordination avec le Directeur artistique, de voir si pour 2020 il serait possible de reprendre les dossiers de demande à l'Eurodistrict (fonds transfrontalier) d'une part et à l'Adami d'autre part et pour quels montants.

A propos de l'Adami, il est rappelé que si (comme en 2018) nous ne voulons pas être forclos, il faut absolument avoir suffisamment à temps, les contrats avec les artistes (via leur association ou leurs agents respectifs), ceci est principalement du ressort du seul Directeur artistique.

A l'unanimité, ces demandes de subventions et les montants correspondants sont approuvés.

Le Président attire alors l'attention de l'Assemblée sur le fait que le budget du **Festival 2020** (61.380 €) représente, à lui seul, près de 80% du budget prévisionnel global de l'année 2020 (77.460 €).

Son équilibre dépendra à nouveau pour l'essentiel des **recettes** provenant à près de 60% des subventions demandées aux institutionnels et pour 10% du mécénat et sponsoring privé qui, dans le contexte économique général, a tendance à se réduire.

C'est pourquoi il est alors rappelé qu'il faut donc pouvoir compter non seulement sur la billetterie estimée mais aussi et surtout sur les participations escomptées des (anciens **et** nouveaux) mécènes et sponsors d'où la nécessité, plus que jamais, d'une active prospection -absolument déterminante - pour garantir à nouveau l'équilibre du budget 2020 du Festival.

Pour cette recherche, la participation de chacun est évidemment **plus que** bienvenue !

Comme les années précédentes, Antje a composé la revue du Festival 2019 qui constitue un bel outil facilitant les démarches auprès de mécènes et sponsors.

Cette revue a été imprimée et vient d'être envoyée à chacun des maires de la Communauté de Communes du Vallespir car du fait des élections municipales des 15 et 22 Mars prochain, nous n'aurons pas l'occasion de les rencontrer, comme chaque année, avant – au plus tôt – en Avril prochain.

Le fichier de cette revue – **sur demande** - peut être également envoyé par internet à celles et ceux qui seraient intéressés.

7 : Etat de la programmation AMuVall 2020

Christian Papis prend alors la parole pour annoncer et commenter, telle qu'elle se présente à ce jour, la programmation prévue de l' Automne Musical en Vallespir®- Carrefour des Arts dont ce sera en 2020 la 11^{ème} édition .

Le Festival se déroulera à nouveau dans chacune des 10 villes de la Communauté de Communes du Vallespir et ce, entre le **Samedi 19 Septembre** en ouverture au Perthus et le **Dimanche 8 Novembre** en clôture à la Salle de l'Union de Céret compte tenu d'une interruption de 2 semaines fin octobre au moment des vacances scolaires.

Comme chaque année il sera à nouveau offert en marge du Festival un concert pédagogique aux enfants des écoles primaires du Vallespir qui, cette année, sera donné soit le **Vendredi 4** ou soit le **11 Décembre** à la Salle de l'Union de Céret dans l'après-midi et repris en soirée finale pour tout public.

Cette programmation - que les membres présents ou représentés trouveront ci-joint - est bien sûr à la disposition des autres adhérents qui le souhaitent.

D'ailleurs cette pré-programmation est déjà publiée sur notre site www.amuvall.org sachant que Christian a tenu à préciser qu'elle pourrait être encore quelque peu modifiée en fonction de la réponse définitive de certains artistes (ou agents) qu'il a contactés mais qui n'ont pas encore confirmé leur engagement.

Lorsqu'elle sera définitivement arrêtée, cette programmation sera évidemment publiée dans la brochure 2020 qui devrait être, à nouveau, tirée et distribuée à 10 000 exemplaires.

Bien sûr, le site sera, lui aussi, mis à jour au fur et à mesure.

8 - Projets d'activités 2020

En dehors du Festival dont la programmation vient d'être présentée d'autres manifestations (concerts, spectacles, ...) sont déjà programmées au cours de cette année.

Elles sont brièvement présentées ce soir à l'assemblée mais, sous réserve de la confirmation de leur possible financement, il devrait s'agir de :

- a) En Avril : " Requiem " de Mozart : Deux concerts
L'un dans l'Hérault (Balaruc) dans et l'autre dans les P.O.
- b) En Juin : Concert Lyrique des lauréats de la classe de chant de Christian Papis soit à Céret ou à Maureillas .
- c) En Juillet : "Carmina Burana" dans cadre " été 66 "
au Palais des Rois de Majorque
- d) En Septembre: Forum des associations
Animation musicale marché de Céret
Présentation AMuVall à la Presse
- e) Vendredi 6 Novembre Salle de l'Union de Céret
Concert " Chopin" suite conférence dans l'après-midi à la Médiathèque.

- f) Vendredi 4 Décembre : Salle de l'Union de Céret
"Le Téléphone" mini Opéra de Gian Carlo Menotti
14h30 : Soirée pédagogique enfants des écoles de la CCV
20h : Concert public " Le Téléphone" en 1ère partie +
"le Secret de Suzanne" Opéra en 1 acte d' Ermano Wolf-Ferrari
- g) Mardi 22 Décembre Eglise St Pierre de Céret
Concert de Noël avec l'Accent Lyrique

Avant de conclure, la parole est offerte à Monsieur André Bordaneil (Maire de Maureillas) et à Monsieur Patrick Puigmal (2ème adjoint Mairie de Céret) qui confirment chacun tout l'intérêt de la Communauté de Communes du Vallespir pour le Festival qui apporte une animation culturelle de qualité dans chacune des communes y compris les plus petites et qui a su, en plus, présenter chaque année un spectacle pédagogique aux enfants des écoles primaires du Vallespir.

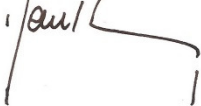
En conclusion, le Président remercie ces deux intervenants pour leur bienveillante intervention et leur amicale présence à nos côtés ainsi que Monsieur Frédéric Perraud, Directeur de l'Office de Tourisme du Boulou qui nous fait l'amitié de répondre à notre invitation tout comme les nombreux adhérents, présents et représentés, pour leur confiance et leur fidèle soutien.

Le Président déclare la séance officiellement levée à 12h30 et invite alors les participants à partager, en toute convivialité, la traditionnelle " copa de l'amistat ".

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président conjointement avec le Vice-Président en exercice.

Pour valoir ce que de droit,
Céret, le 25 Février 2020

Le Président



Le Vice-Président

